



MILITANTS EN GARDE A VUE : LE MEDEF DEMANDE, L'ÉTAT S'EXECUTE!

Le 7 juin dernier, des artistes et des techniciens intermittents du spectacle, des chômeurs et des étudiants, en lutte contre la loi Travail et pour faire appliquer l'accord du 28 avril 2016 concernant les intermittents du spectacle, avaient occupé pacifiquement le Medef, suite à l'AG commune CGT Spectacle et CIP Île-de-France.

Un des militants, Loïc, avait déjà passé 48 heures en garde à vue à partir du 7 juin, alors qu'un responsable du Medef lui avait asséné un coup violent.

Mardi 8 novembre, six participants ont été convoqués, cinq mois après, pour répondre de dégradations fictives.

Immédiatement à leur arrivée au commissariat du 19^{ème}, ils ont été placés en garde à vue et déférés au parquet sans même entendre leurs explications et alors qu'ils s'étaient présentés spontanément.

Après une nuit au dépôt, totalement injustifiée sauf par la volonté de punir ceux qui perturbent les petits fours du Medef, ils ont été libérés.

Ils sont convoqués le 10 février pour avoir « posé leurs mains » sur le rideau de fer du Medef.

Les militants remercient tous les soutiens.

Comme pour Loïc et tous les inculpés du mouvement social, la riposte sera solidaire et massive : le patronat et le gouvernement ont peur du mouvement social, nous ne laisserons pas faire des procès politiques.

Paris, le 9 novembre 2016.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60